



Le Marche-Pied

Association affiliée à la FFRandonnée
(Fédération Française de Randonnée)

ADHÉSION 2023-2024

| Adhésion Individuelle | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------|
| Adhésion au Marche-Pied ¹ | <input type="checkbox"/> | 12,00 € |
| Licence FFRandonnée IRA ^{*1} | <input type="checkbox"/> | 28,25 € |
| Abonnement Passion Rando ² | <input type="checkbox"/> | 10,00 € |
| Montant de votre adhésion annuelle | <input type="text"/> | |

| Adhésion Familiale | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------|
| Adhésion au Marche-Pied ¹ | <input type="checkbox"/> | 20,00 € |
| Licence FFRandonnée FRA ^{°1} | <input type="checkbox"/> | 56,30 € |
| Abonnement Passion Rando ² | <input type="checkbox"/> | 10,00 € |
| Montant de votre adhésion annuelle | <input type="text"/> | |

| Nom ¹ | Prénom ¹ | Date de Naissance ³ | Sexe ³ |
|------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| 1) | | | |
| 2) | | | |
| 3) | | | |

Adresse complète ³

.....
.....

Tél domicile ³ :

Tél mobile ³ :

Adresse e-mail ³ : **écrire très lisiblement en insistant sur les points et les tirets**

J'accepte que mon numéro de téléphone et mon adresse de messagerie soient enregistrés sur le site de la FFRandonnée NON OUI

■ Un certificat médical « pratique de la randonnée pédestre » est obligatoire pour les nouvelles adhésions. Après la 1^{ère} année, les adhérents doivent remplir pour eux-mêmes un questionnaire médical QS-Sport. Selon les réponses faites au questionnaire, fournir le bas de page suffit ou au contraire, un nouveau certificat médical est requis.

■ Acceptez-vous de faire partie du groupe de repéreurs qui préparent les randonnées ? NON OUI Pour le mardi Pour le dimanche

Au cours des randonnées, des photos sont prises par les membres de l'association et peuvent être utilisées pour une présentation interne à l'association (diaporama, communication interne...) Y êtes-vous opposé(e) ? NON OUI

| | | |
|---|--|--------------|
| * Licence individuelle avec R.C. et accidents corporels | 1 obligatoire | 2 facultatif |
| ° Licence familiale avec R.C. et accidents corporels | 3 uniquement en cas de nouvel adhérent ou de changement d'un renseignement communiqué antérieurement | |

ASSURANCES

La licence avec assurance permet à votre association, de pouvoir souscrire au contrat fédéral d'assurance en responsabilité civile. L'assurance fédérale est conçue de telle sorte que la prime versée par les randonneurs couvre non seulement leur propre Responsabilité civile mais aussi celle de leur association, des dirigeants à son service et des animateurs qui encadrent sur le terrain.

Par défaut, l'association souscrit une licence IRA (individuelle avec Responsabilité civile et accident) ou FRA (familiale avec Responsabilité civile et accident) qui couvrent la pratique des activités de randonnée pédestre et de loisirs de pleine nature à l'exclusion

▲ de parcours de randonnées glaciaires, de via ferrata et corda, de canyons aquatiques, tout parcours exigeant l'utilisation d'un matériel de sécurité à l'alpinisme, l'utilisation permanente de techniques de progression nécessaires pour cheminer sur glacier, zones rocheuses escarpées, canyon ;

▲ de l'encadrement d'un groupe en dehors du cadre associatif par un animateur, qui ne bénéficie dès lors plus des garanties liées à sa licence pour cette fonction d'encadrement.

Sur votre demande vous pouvez ne souscrire qu'à une licence IR ou FR (avec la seule Responsabilité civile) ou au contraire souscrire à la licence IMPN ou FMPN qui couvrent la majorité des activités physiques, sportives et de loisirs de pleine nature.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous aider dans les formalités de souscription de ces différentes options.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à l'assurance

Suite au verso

L'adhésion au Marche-Pied suppose qu'on en accepte les statuts et le règlement intérieur. Ces documents sont consultables auprès de la présidence ou du secrétariat.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'association

Adhésion à retourner accompagnée de votre certificat médical (si 1^{ère} adhésion) ou du bas de votre questionnaire QS-Sport et de votre chèque du montant annuel de l'adhésion, libellé à l'ordre du Marche-Pied, à l'adresse suivante :

Jean Faisnel
116 rue des Ponts de Cé
3 résidence de Lattre de Tassigny
49000 ANGERS

Pour les renouvellements
date limite d'adhésion : **15/10/2023**
(et avant le **02/09/2023** en cas de participation au séjour
d'une semaine en septembre 2023 en région de Laguiole - Aubrac)

DATE :

Signature

La licence FFRandonnée sera délivrée lorsque le dossier d'adhésion complet aura été reçu